
**Technologies de l'information —
Vocabulaire —**

**Partie 37:
Biométrie**

Information technology — Vocabulary —

Part 37: Biometrics

Информационные технологии — Словарь —

Часть 37: Часть 37: Биометрия





DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO/IEC 2022

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
Fax: +41 22 749 09 47
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
3.1 Termes relatifs aux concepts généraux	1
3.2 Termes relatifs aux systèmes biométriques	2
3.3 Termes relatifs aux données des systèmes biométriques	4
3.4 Termes relatifs aux dispositifs	12
3.5 Termes relatifs au fonctionnement	12
3.6 Termes relatifs aux interactions	15
3.7 Termes relatifs au personnel	21
3.8 Termes relatifs aux applications	25
3.9 Termes relatifs aux performances	25
Bibliographie	32
Index	33

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) et l'IEC (Commission électrotechnique internationale) forment le système spécialisé de la normalisation mondiale. Les organismes nationaux membres de l'ISO ou de l'IEC participent au développement de Normes Internationales par l'intermédiaire des comités techniques créés par l'organisation concernée afin de s'occuper des domaines particuliers de l'activité technique. Les comités techniques de l'ISO et de l'IEC collaborent dans des domaines d'intérêt commun. D'autres organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO et l'IEC participent également aux travaux.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de document. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives ou www.iec.ch/members_experts/refdocs).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO et l'IEC ne sauraient être tenues pour responsables de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets) ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'IEC (voir <https://patents.iec.ch>).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/iso/fr/avant-propos. Pour l'IEC, voir www.iec.ch/understanding-standards.

Le présent document a été élaboré par le comité technique mixte ISO/IEC JTC 1, *Technologies de l'information*, sous-comité SC 37, *Biométrie*.

Cette troisième édition annule et remplace la deuxième édition (ISO/IEC 2382-37:2017), qui a fait l'objet d'une révision technique.

Les principales modifications sont les suivantes:

- modification de certains termes publiés dans l'édition 2017; et
- ajout de nouveaux termes relatifs aux systèmes biométriques (à partir de [37.02.08](#)), aux données des systèmes biométriques (à partir de [37.03.42](#)), aux dispositifs (37.04.02), à l'interaction (à partir de [37.06.33](#)), au personnel (à partir de [37.07.26](#)) et aux performances (à partir de [37.09.23](#)).

Une liste de toutes les parties de la série ISO/IEC 2382 se trouve sur les sites Web de l'ISO et de l'IEC.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve aux adresses www.iso.org/fr/members.html et www.iec.ch/national-committees.

Introduction

Le principal objectif du présent document est de fournir une description systématique des concepts dans le domaine de la biométrie et de clarifier l'usage des termes dans le domaine en question. Le domaine de la biométrie est subdivisé en sous-domaines.

Le présent document s'adresse aux spécialistes en normalisation dans le domaine de la biométrie ainsi qu'aux utilisateurs des normes concernées.

Les termes définis dans le présent document doivent être compris dans le contexte du domaine de la biométrie. Lorsque des termes existent dans différents domaines, le domaine concerné est indiqué entre des chevrons.

Les termes écrits en italique sont définis dans le présent document. Les mots qui sont écrits en caractères droits doivent être compris au sens de leur langage naturel. La référence faisant foi pour l'utilisation des termes en langage naturel dans le présent document est le dictionnaire Larousse. Dictionnaire de français en ligne (2022).

La numérotation de tous les termes du présent document commence par «37», afin d'indiquer le sous-comité du comité technique mixte ISO/IEC JTC 1 par lequel les termes ont été créés. Cette règle est cohérente avec toutes les autres parties de la série ISO/IEC 2382. Le désignateur numérique suivant (37.xx) représente, pour chaque article du présent document, le numéro de la catégorie de niveau le plus élevé dans la carte conceptuelle dans laquelle le terme s'inscrit prioritairement. Ce principe est cohérent avec l'«ordre systématique» décrit dans l'ISO 10241-1:2011, 5.1.2, dans lequel l'intitulé reflète le système de concepts. Dans la première édition du présent document (ISO/IEC 2382-37:2012), le troisième désignateur numérique (37.xx.yy) était également conforme à l'«ordre systématique», allant des termes les plus généraux à des termes plus spécifiques au sein de chaque catégorie de niveau le plus élevé de la carte conceptuelle. Lors de l'élaboration de l'édition actuelle du présent document, il a été décidé, pour chaque catégorie, d'ajouter les nouveaux termes de manière à ce que la numérotation des termes antérieurs hérités de l'édition 2012 ne soit pas modifiée. Cela signifie que le troisième désignateur numérique est désormais en «ordre mixte», comme décrit dans l'ISO 10241-1:2011, 5.1.3.

Ainsi, pour chaque version mise à jour, les termes sont ajoutés par lots au présent document, en respectant l'ordre alphabétique. Cela garantit que les numéros attribués à un terme restent les mêmes et qu'il est possible de s'y référer de manière cohérente.

Les termes du présent document sont répertoriés sous un certain nombre de rubriques générales.

La disposition des éléments des articles terminologiques suit les instructions de la norme ISO 10241-1. De ce fait, les éléments de chaque entrée apparaissent dans l'ordre suivant:

- numéro d'article (obligatoire);
- terme(s) privilégié(s) (obligatoire);
- terme(s) toléré(s);
- terme(s) déconseillé(s);
- définition (obligatoire);
- exemple(s);
- note à l'article.

L'index alphabétique comprend les termes privilégiés et les termes tolérés.

Technologies de l'information — Vocabulaire —

Partie 37: Biométrie

1 Domaine d'application

Le présent document établit une description systématique des concepts du domaine de la biométrie, en rapport avec la reconnaissance des êtres humains. Il fait le rapprochement entre les variantes de termes utilisées dans des Normes internationales préexistantes sur la biométrie et les termes privilégiés, permettant ainsi de clarifier l'usage des termes dans ce domaine.

Le présent document ne couvre pas les concepts (représentés par des termes) issus des technologies de l'information, de la reconnaissance des formes, de la biologie, des mathématiques, etc. La biométrie s'appuie sur ces domaines de connaissance.

En principe, les termes spécifiques à des modes ne relèvent pas du domaine d'application du présent document.

2 Références normatives

Le présent document ne contient aucune référence normative.